



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Repaire de Mélusine

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'occupation et d'utilisation de l'hébergement **Le Repaire de Mélusine**, situé à **441 Route d'Hondeghem, 59760 Saint-Marie-Cappel**. Il s'applique à tout client séjournant dans les lieux, que ce soit au titre de la **Love Room**, de la **chambre Nature** ou du **gîte**.

La réservation et l'accès à l'établissement impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. 🛏️ Conditions générales d'occupation

L'hébergement est réservé exclusivement aux personnes déclarées lors de la réservation.

Le nombre d'occupants ne doit en aucun cas dépasser la capacité prévue lors de la réservation. Toute personne non déclarée ou tout dépassement de capacité pourra entraîner un refus d'accès ou une interruption immédiate du séjour, sans remboursement.

Les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

Le client s'engage à utiliser les lieux de manière paisible, conforme à leur destination, dans le respect du voisinage, des équipements et du personnel.

2. 🕒 Horaires d'arrivée et de départ

Afin de garantir la meilleure qualité d'accueil et de préparation des lieux, les arrivées sont possibles à partir de **18h00** et les départs doivent intervenir au plus tard à **10h00**.

Toute arrivée anticipée ou tout départ différé ne pourra être accepté qu'après accord préalable de l'établissement.

En cas de non-respect des horaires fixés, des frais complémentaires pourront être appliqués.

Il est demandé aux clients de prévenir l'établissement dans les meilleurs délais en cas de retard ou de difficulté particulière.

3. Respect des lieux

Le Repaire de Mélusine est un lieu de détente, de calme et d'intimité. Chaque occupant est tenu :

- de respecter le caractère paisible du site,
- de maintenir les lieux en bon état de propreté,
- de restituer le logement, le mobilier et les équipements dans un état d'usage normal.

Il est interdit :

- d'organiser une fête ou un rassemblement non autorisé,
 - de provoquer des nuisances sonores, de jour comme de nuit,
 - de dégrader volontairement les équipements, le linge, la décoration ou les installations,
 - d'utiliser les lieux à des fins illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
-

4. Utilisation du jacuzzi / espace bien-être

L'accès au jacuzzi est réservé aux personnes autorisées à occuper l'hébergement.

Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de bon fonctionnement, les règles suivantes doivent être respectées :

- prendre une douche avant toute utilisation,
- ne pas utiliser d'huiles, de produits moussants, de savon, de pétales non autorisés ou de tout autre produit susceptible d'altérer l'eau ou l'installation,
- ne pas manger ni boire dans le jacuzzi,
- ne pas introduire d'objets susceptibles d'endommager l'équipement,
- ne pas utiliser le jacuzzi en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise de substances altérant la vigilance,
- respecter les consignes de durée d'utilisation et de sécurité transmises par l'établissement.

L'usage du jacuzzi se fait sous l'entière responsabilité des occupants. Le propriétaire ne pourra être tenu responsable en cas d'utilisation non conforme aux consignes données.

Toute dégradation, pollution de l'eau ou remise en état exceptionnelle rendue nécessaire par un usage inadapté pourra être facturée au client.

5. 🧺 Hygiène et linge

Le linge de lit, le linge de toilette et, le cas échéant, les peignoirs ou équipements mis à disposition doivent être utilisés dans des conditions normales.

Il est interdit :

- d'utiliser les serviettes ou le linge de maison pour le démaquillage, le cirage, le nettoyage de chaussures, d'objets ou de surfaces,
- d'emporter le linge hors de l'établissement,
- de détériorer volontairement les protections de literie, matelas, fauteuils, textiles ou accessoires.

Tout linge irrémédiablement taché, détérioré ou manquant pourra être facturé.

6. 🚭 Tabac, vapotage, bougies et sécurité incendie

Sauf espace expressément autorisé, il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'hébergement.

Par mesure de sécurité, l'usage de bougies, d'encens, de charbon, d'appareils de cuisson non prévus, ou de tout dispositif présentant un risque d'incendie est interdit.

Le client s'engage à utiliser avec prudence tous les équipements électriques et à signaler immédiatement toute anomalie, panne ou incident.

7. 🙊 Respect du voisinage et discrétion

Les occupants doivent veiller à préserver la tranquillité du voisinage et du site, notamment en soirée et durant la nuit.

Les cris, musiques à volume excessif, attroupements extérieurs et comportements bruyants sont interdits.

L'établissement étant présenté comme un lieu de détente, de romantisme et de calme, toute attitude incompatible avec cette exigence pourra justifier une exclusion immédiate sans remboursement.

8. Invités extérieurs

Sauf autorisation écrite ou expresse du propriétaire, aucune personne extérieure non enregistrée n'est autorisée à pénétrer dans l'hébergement ou à utiliser les équipements, notamment le jacuzzi.

En cas de non-respect, l'établissement se réserve le droit :

- de refuser l'accès,
 - de facturer un supplément,
 - ou de mettre fin au séjour sans indemnité.
-

9. Dégradations, casse et objets manquants

Le client est responsable des dommages causés de son fait, du fait des personnes qui l'accompagnent ou du fait des personnes qu'il laisse entrer dans les lieux.

Toute casse, dégradation, disparition d'objet, détérioration du mobilier, du linge, des équipements sanitaires, du jacuzzi ou de la décoration devra être signalée sans délai.

Les frais de réparation, remplacement, nettoyage renforcé ou remise en état seront facturés au client.

Une caution pourra être exigée selon les conditions communiquées au moment de la réservation.

10. Ménage et restitution des lieux

Le logement doit être rendu dans un état correct d'usage.

Avant le départ, il est demandé au client de :

- laisser les lieux dans un état convenable,
- déposer les déchets dans les contenants prévus,
- ranger le mobilier et les équipements utilisés,
- signaler tout incident ou dommage survenu pendant le séjour.

En cas d'état anormal de saleté, de déchets excessifs, de taches importantes, d'odeurs persistantes, de dégradation ou de nécessité d'un ménage exceptionnel, des frais supplémentaires pourront être facturés.

11. Objets personnels

Les effets personnels des occupants restent sous leur entière responsabilité pendant toute la durée du séjour.

L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou oubli d'objets personnels dans l'hébergement ou sur la propriété.

12. Animaux

Les animaux ne sont admis que sur autorisation préalable expresse de l'établissement.

En cas d'acceptation, le propriétaire de l'animal reste entièrement responsable des éventuelles nuisances, dégradations, salissures ou troubles occasionnés.

13. Interdictions spécifiques

Il est strictement interdit :

- d'utiliser les lieux pour toute activité illégale,
 - de sous-louer l'hébergement,
 - de procéder à des prises de vue ou captations à des fins commerciales sans autorisation,
 - de détériorer ou déplacer les équipements sans accord,
 - de manipuler les installations techniques, électriques, sanitaires ou de sécurité sans nécessité.
-

14. Non-respect du règlement

En cas de non-respect du présent règlement, de comportement dangereux, irrespectueux ou contraire à la destination paisible de l'établissement, le propriétaire se réserve le droit de mettre fin immédiatement au séjour, sans remboursement, et sans préjudice de toute demande d'indemnisation en cas de dommage.

15. Acceptation

Le présent règlement intérieur est réputé accepté dès confirmation de la réservation et/ou entrée dans les lieux.